

Sous-comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations unies

56^{ème} session
(Vienne, 3 - 14 février 2020)

Point 13 – Viabilité à long terme des activités spatiales

Déclaration de la délégation française

Mardi 4 février 2020

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la Présidente,

Au nom de la délégation française, je voudrais remercier toutes les délégations qui m'ont précédé en s'exprimant sur ce point de l'ordre du jour et qui ont contribué au dialogue sur la poursuite des travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales au cours la présente session du Sous-Comité Scientifique et Technique.

Aujourd'hui plus que jamais la viabilité à long terme des activités spatiales est un sujet de première importance dans un contexte de multiplication des acteurs et des initiatives à la fois étatiques et privées.

Le secteur spatial est une source de développement technologique de haut niveau et un vecteur de progrès économiques et sociaux pour tous les pays, et notamment pour les pays émergents. L'établissement et le respect par tous des règles relatives aux activités spatiales sont essentiels pour

garantir l'accès libre, équitable et durable à l'espace. C'est pourquoi le Comité doit poursuivre et renforcer ses activités en ce sens.

La délégation française salue l'excellent travail effectué dans le cadre du groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui a permis d'aboutir à un ensemble substantiel et cohérent de 21 lignes directrices consensuelles et à leur préambule, après 8 années de travaux intensifs sous la présidence de Peter Martinez. Elle se félicite également de l'endossement, en octobre 2019, à l'Assemblée Générale des Nations Unies des 21 lignes directrices et du préambule, à travers la résolution omnibus 74/82.

La France a joué, comme vous le savez sans doute, un rôle actif dans le groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et elle avait été, en la personne de Gérard Brachet, alors Président du COPUOS, à l'initiative de la création de ce groupe de travail en 2008.

La France met aujourd'hui d'ores et déjà en œuvre les principes contenus dans les 21 lignes directrices agréées en juin dernier, et elle continuera ses efforts en vue de renforcer la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales. A cet égard, la France tient à rappeler qu'elle avait publié un CRP à l'occasion de la 54^e session du SCST en février 2017, sous la côte A/AC105/C1/2017/CRP26, afin de partager avec la communauté internationale la manière dont elle mettait en œuvre les 12 premières lignes directrices agréées.

La France estime que la priorité est désormais que tous les Etats et acteurs spatiaux mettent en œuvre cet acquis essentiel, produit de l'investissement collectif et constructif de l'ensemble des délégations

depuis de nombreuses années, au bénéfice de la viabilité et de la sécurité des activités spatiales. Elle souhaite donc que le Comité et ses sous-Comités poursuivent leurs travaux pour identifier les méthodes pragmatiques et efficaces permettant aux Etats membres de mettre en œuvre les 21 lignes directrices consensuelles et constituer ainsi un socle solide et concret pour assurer la viabilité des activités spatiales futures y compris dans l'identification des nouveaux enjeux. Si ces lignes directrices ne sont pas juridiquement contraignantes, elles ne deviendront efficaces et n'auront un réel impact sur la viabilité des activités spatiales que si elles sont mises en place au niveau national et à travers une politique internationale cohérente. La France est ouverte pour discuter des méthodes nécessaires pour atteindre cet objectif.

Eu égard aux discussions en cours, nous pensons qu'il est préférable de discuter de la structure et de l'organisation du groupe de travail et du programme quinquennal de travail avant d'évoquer les questions relatives à l'élection d'un président ou d'un bureau. Des résultats de ces discussions, découleront les responsabilités du bureau ou de la présidence et permettront d'orienter les échanges relatifs à la désignation du bureau du futur groupe de travail. Par ailleurs, s'agissant de la composition dudit groupe, la France rappelle son attachement aux critères de répartition géographique et de parité.

Madame la Présidente,

Soyez assurée que la France continuera de contribuer de manière significative à ces efforts et dans un esprit de consensus.

Je vous remercie./.